

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Avenir des hôpitaux neuchâtelois

La commission Santé du Grand Conseil neuchâtelois étudie depuis fin avril 2018 le rapport 18.009 « Hôpitaux publics ». Comme annoncé le 1<sup>er</sup> juin dernier, elle a profité d'un climat favorable, consensuel, dans le cadre de la commission, pour demander à un groupe de travail issu de ses rangs d'étudier la possibilité de proposer un projet alternatif qui respecte la volonté populaire exprimée dans le vote sur « deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires », tout en favorisant les synergies existantes, à créer et/ou à développer entre les hôpitaux neuchâtelois.

Ce groupe de travail a abouti à un avant-projet de loi, appelé « loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois ». Cette proposition, sous réserve d'une abstention et d'une absence, est soutenue par l'ensemble des membres de la commission. Ce projet maintient le statut de droit public de l'institution. Il propose deux sites de soins aigus à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, le maintien dans l'immédiat des centres actuels de réadaptation et de soins palliatifs comme antennes des centres principaux, avec deux directions de sites et une direction des services transversaux, le tout chapeauté par un Conseil d'administration unique.

La commission Santé propose maintenant de soumettre ses propositions lors d'une consultation, notamment auprès du Conseil d'État, du groupe de travail interpartis pour l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds (GTIH), de la direction d'Hôpital neuchâtelois, des groupes politiques, des communes hôtes de sites hospitaliers, de l'Association des communes neuchâteloises (ACN), de la Société neuchâteloise de médecine (SNM) et l'Association suisse des infirmières et infirmiers – section Neuchâtel-Jura (ASI NE/JU), alors que l'administration cantonale est chargée d'apprécier la faisabilité du modèle retenu.

Le détail du projet a fait l'objet d'une conférence de presse de la commission Santé ce mercredi 5 septembre à 7h30, au Château de Neuchâtel.

Au terme de la consultation, et en cas d'adhésion des principaux intéressés, le projet sera soumis au Grand Conseil.

Neuchâtel, le 5 septembre 2018

#### Renseignements:

M. Jean-Frédéric de Montmollin,  
président de la commission Santé du Grand Conseil neuchâtelois  
+41 79 637 53 67 (mobile)

[Jean-Frederic.deMontmollin.GC@ne.ch](mailto:Jean-Frederic.deMontmollin.GC@ne.ch)